Programme de Formation

Etre référent, référente Vie Intime, Affective et Sexuelle dans son établissement et/ou service médico-social - 14h

La loi du 2 janvier 2002 a affirmé le droit au respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité des personnes accompagnées par les établissements et services sociaux ou médico-sociaux.
La circulaire du 5 juillet 2021 rappelle le droit à la vie affective, intime et sexuelle des personnes en situation de handicap. Elle vise à lutter contre les violences physiques, psychologiques et sexuelles et prévoit la désignation d'un référent dans chaque ESMS pour garantir l'effectivité des droits des personnes.

Cette personne référente :

- Œuvre à garantir l'effectivité des droits au sein de l'établissement, en participant à l'élaboration des documents supports de la structure en lien avec la circulaire de 2021
- Garantit le respect de l'intimité des projets VIAS au sein de l'ESMS
- Est une personne-ressource pour les professionnels, les personnes accompagnées, les familles et les aidants
- Conduit des actions collectives innovantes au sein de l'ESMS
- S'assure de la mise en place d'un accompagnement des personnes, des proches, des professionnels dans leurs démarches.

Cette action de formation vise à définir le périmètre d'intervention et le rôle de la personne référente VIAS. Elle apporte des repères concrets pour mener à bien les missions, construire un plan d'actions et assurer ainsi un accompagnement auprès de l'équipe, de la direction, des usagers et des familles sur les aspects de la vie affective, intime et sexuelle.

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

Professionnels qui sont ou seront amenés à être désignés Référent VIAS (Vie Intime Affective et Sexuelle)

Objectifs pédagogiques

- Définir le périmètre d'intervention, le rôle et les missions du référent VIAS
- Identifier les outils, les ressources et les partenaires spécifiques
- Ajuster son positionnement professionnel et ses postures pour mener à bien les missions de référent
- Construire un plan d'actions à mener auprès de l'équipe, de la direction, des personnes accompagnées et des familles

Description

Rappel du cadre :

- L'appropriation de la circulaire N° DGCS/SD3B/2021/147 du 5 juillet 2021
- Le contexte légal et réglementaire : santé sexuelle, droits sexuels

- Les attendus vis-à-vis de la mission de référent

Périmètre d'intervention du référent ou de la référente VIAS

- Le rôle et les missions
- Les publics cibles
- Les outils, les ressources
- Les partenaires spécifiques
- La veille

Mise en œuvre de la mission

- La posture de référent
- La communication, le soutien auprès des publics :
 - L'équipe
 - La direction
 - Les personnes accompagnées
 - Les familles

Construction d'un plan d'actions auprès des différents publics visés

- Etat des lieux de l'existant
- Les étapes du projet, les outils et les méthodes
- La construction d'un plan d'actions suivant les publics visés

Prérequis

Avoir bénéficié d'une formation VIASSP en amont (Une attestation de fin de formation ou un certificat de réalisation sera demandé pour preuve à l'inscription)

Informations sur l'accessibilité

Pour tout échange ou demande de mise en confort, vous pouvez contacter notre référent handicap à l'adresse : apf.formation@apf.asso.fr

Modalités pédagogiques

La méthode pédagogique est active et participative, elle s'appuie sur des contenus théoriques (présentations, vidéos), des analyses de cas et des échanges entre les participants.

Moyens et supports pédagogiques

Sur le plan matériel, est requise une salle spacieuse adaptée à la formation, équipée d'un vidéoprojecteur et d'un tableau blanc.

Modalités d'évaluation et de suivi

- **Avant la formation** : Les participants seront invités à renseigner un questionnaire afin d'évaluer leur niveau de connaissances des objectifs de la formation.
- **Pendant la formation** : Plusieurs évaluations seront réalisées afin de mesurer la progression de chaque participant.
- **A l'issue de la formation** : Un questionnaire sera communiqué aux participants afin d'évaluer l'atteinte des objectifs de la formation ainsi que leur niveau de satisfaction. Un questionnaire leur sera envoyé à 1.5 mois afin de mesurer la mise en pratique de la formation et les acquis en situation de travail.

Profil des formateurs

Formateur ou formatrice APF Formation expert de la thématique